

Décret n° 58/22 du 26 décembre 1958 portant nomination du secrétaire général du Gouvernement

Le Premier ministre de la République du Congo,

Vu la loi constitutionnelle n°1 du 28 novembre 1958, portant organisation des pouvoirs publics ;

Vu le décret n° 58/21 du 26 décembre 1958, portant organisation et attributions du Secrétariat Général ;

Vu la lettre n° 325/CAB du 24 décembre 1958, de M. le Haut-Commissaire ;

Le Conseil des Ministres entendu,

Décrète :

Art. 1^{er} . - M. Launois Pierre, Administrateur en Chef de classe exceptionnelle de la F.O.M. est nommé Secrétaire Général du Gouvernement de la République du Congo.

Art. 2. - M. Launois conserve en cette qualité les avantages de solde, accessoires et prestations auxquels il avait droit en qualité d'Inspecteur des Affaires Administratives dans les conditions prévues par l'arrêté 3037/FP du 4 septembre 1958.

Art 3. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Pointe-Noire, le 26 décembre 1958.

Par le Premier ministre,
Abbé F. YOULOU.

Le ministre des Finances,
J. VIAL.